

## Revenus 2018 perçus en 2019

Par **Regis13**, le **13/05/2019** à **23:34**

Bonjour,

Je suis retraité depuis décembre 2017.

Tout au long de l'année 2018 je n'ai perçu qu'une provision concernant ma pension complémentaire AGIRC.

Courant février 2019 l'AGIRC m'informe que le calcul de cette retraite complémentaire est finalisé et je perçois donc une régularisation correspondant à toute l'année 2018.

Et là je me sent lésé.

Je vais devoir payer des impôts sur une somme qui aurait dû être versée en 2018

Alors que si elle m'avait été versée en 2018 elle n'aurait pas été imposable du fait que les revenus de l'année 2018 ne sont pas imposables (année blanche).

Est-il encore possible d'imputer cette somme sur l'année 2018 ?

Et si oui comment.

Merci de votre aide.